

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 23 mai 2023

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	L'an deux mille vingt trois, le vingt- trois mai à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
Afférents au Conseil Municipal : 19	<u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume-
en exercice : 19	
Nombre de présents : 13	<u>Excusés</u> : Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE)
Nombre de votants : 15	<u>Absents</u> : Madame CHAPRON Christine - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent
Date de la convocation 19 mai 2023	A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel REY

2023 05 41 Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté « RASED » de la circonscription de Royan – aides sollicitées dans le cadre du fonctionnement et à l'acquisition de tests d'évaluation psychologique

Monsieur le Maire expose que le RASED de la circonscription de Royan est constitué d'une psychologue et de deux enseignantes spécialisées.

Le RASED compte neuf communes dont le GUA.

Il participe à l'adaptation scolaire de tous les élèves et à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

A la demande des enseignants, quelques élèves sont pris en charge chaque année.

Deux subventions ont été récemment sollicitées auprès des neuf communes :

- Une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 (fournitures diverses, jeux, livres ...) d'un montant de 194 € pour le GUA (1.50 x 130 élèves).

- Une subvention qui serait versée tous les 3 ans en vue de l'acquisition et du renouvellement des tests d'évaluation psychologique. Ces tests sont à renouveler régulièrement. Ces bilans sont nécessaires notamment dans les demandes MDPH. Le RASED sollicite un engagement des neuf communes pour le versement d'une somme globale de 2 000 € tous les 3 ans. Soit 218 € tous les 3 ans pour le GUA. Il est prévu de verser le premier montant de 218 € dès cette année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 194 € au titre de 2023 au profit du RASED de la circonscription de Royan

- émet un avis favorable sur le principe du versement d'une subvention de 218 € versée tous les 3 ans en vue de l'acquisition et du renouvellement des tests d'évaluation psychologique et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- précise que sur ce dernier point le premier versement interviendra dès cette année 2023.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 26/06/2023

Publiée sur le site internet le : 26/06/2023 -

Le GUA, le 16 juin 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

